

Feller se moque très souvent de la liberté de la presse dont ne profitent que les apôtres de la philosophie à la-mode, alors que lui-même a besoin d'insidieux déguisements pour défendre les principes traditionnels. Une lettre du 17 novembre 1783 nous renseigne qu'il avait toujours dépensé ses modestes salaires pour ses frais de correspondance et le paiement de ses « coopérateurs » indispensables. Il avait eu des chagrins inouïs à l'imprimerie, surtout depuis la mort de BRÜCK l'aîné.¹⁾ Par une lettre du 12 juin 1783, nous apprenons que Feller était alors obligé d'abandonner son petit honoraire à son Journal. D'après le contrat, il n'avait droit qu'au remboursement mensuel des dépenses pour ses secrétaires et le port de ses lettres. Sa santé était délabrée, il crachait le sang, il n'avait pu venir à Luxembourg depuis deux ans. Il n'y avait ni directeur, ni correcteur dans la typographie ; pour le dégoûter de son travail, des ennemis secrets lui jouaient des tours incroyables dont il se plaignait aussi à la fin du Journal. Les Brück étaient des gens très honnêtes, anciens amis de son père et les siens qu'il avait voulu toujours obliger. Par suite d'une réforme pour la fabrication du papier, l'imprimeur avait dû changer de fournisseur ; de tous les exemplaires du Journal arrivés à Liège, aucun n'était entièrement lisible, Feller avait protesté dans la Gazette de Cologne. Il avait l'intention de faire imprimer sous ses yeux un journal dont il fût entièrement le maître. Le 21 décembre 1783, il refusa d'insérer un épigramme contre les « ballons aérostatiques » de crainte de blesser les Français et leurs alliés ; il redoutait de voir à la suite de cet article son Journal interdit en France où il était très répandu. Par une lettre du 9 janvier 1784, il refusa toutefois de faire des démarches pour obtenir officiellement la libre entrée de sa feuille dans ce pays, quoique d'autres s'en fussent occupés. Il craignait de ne pouvoir s'imposer des ménagements en vue d'éviter l'interdiction. A Paris, il n'y avait que peu de personnes qui recevaient le Journal sous enveloppe ; Feller ne s'intéressait pas à sa circulation, mais il continuait de le rédiger de peur que l'imprimeur ne confiât ce travail à un philosophe. Du reste, il avait accepté par une lettre du 3 décembre 1783 la continuation de cette tâche, à condition qu'il y eût de l'ordre dans l'imprimerie. Il refusait tout salaire.

Le 3 mai 1783, Feller déclara qu'après avoir reçu de la part du prince de Kaunitz l'envoi d'une déclaration du prince-évêque de Salzbourg, il rétractait une erreur matérielle, il protesta de sa bonne volonté à rétracter toutes celles qui lui seraient signalées ; « mais quant à la manière de voir et de juger les choses, je ne la prends ni de Mgr. le Prince de Kaunitz ni de S.A.R. le Grand Duc.²⁾ Ces noms peuvent bien m'inspirer du respect et me rendre prudent ; mais ils ne sauroient me donner un seul degré de conviction. » Depuis que l'empereur avait supprimé la peine de mort, Feller s'exerçait à pousser la brouette avec des charges compatibles à ses forces. « Mille personnes vous rendront témoignage de cette préparation

¹⁾ Sur les imprimeurs luxembourgeois de l'ancien régime et leurs alliances de famille, voir l'étude de Würth-Paquet : La typographie luxembourgeoise, parue aux volumes II, VI et VII des Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal.

²⁾ Il s'agit de Léopold, grand-duc de Toscane, qui succéda en février 1790 à son frère aîné.